## **DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

VILLE DE GUIDEL

Envoyé en préfecture le 06/04/2016 Reçu en préfecture le 06/04/2016 Affiché le 06/04/2016 ID : 056-215600784-20160331-2016 40-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Seize le Trente et Un Mars à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents: J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, M. Foidart, P. Cormier, F. Téroute, J. Grévès, F. Hervé, A; Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, D. Renouf, JJ Marteil, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Capart, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, C. Jourdain, AM Garangé, C. Pecchia, Pierrick LE DRO, V. Robin-Cornaud, Robert Hénault M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grognec, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations:

S. Caroff qui a donné procuration à P. Cormier MF Guillemot, qui a donné procuration à A. Buzaré

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 24 Mars 2016 Date de l'affichage : 24 Mars 2016 Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 29

## 2016\_40 : Convention de partenariat avec les Ateliers Musicaux de Guidel

Rapporteur: F. Aubertin

La convention entre la commune et les AMG a été renouvelée par délibération en date du 31 mars 2015 pour la période 2014-2015.

Il convient donc d'adopter une nouvelle convention pour la période 2015-2016 afin d'assurer l'équilibre financier de l'association. Cette convention d'une durée d'un an fixe le montant des subventions allouées par la commune pour l'année en cours.

Le projet de convention pour l'année 2015-2016 est joint en annexe.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la Commission Culture, Vie associative, Communication, Animations, Tourisme et Jumelage du 08 Mars 2016,

**DECIDE** d'adopter une nouvelle convention pour la période 2015-2016 afin d'assurer l'équilibre financier de l'association » Les Ateliers Musicaux de Guidel ». Cette convention d'une durée d'un an fixe le montant des subventions allouées par la commune pour l'année en cours.

Envoyé en préfecture le 06/04/2016

Reçu en préfecture le 06/04/2016
Affiché le 06/04/2016 abstentions (C. PECCHIA, P. LE DRO, V. ROBIN-CORNAUD)

F. HERVE, A.M. GOUJON et P. CORMIER n'ont pas participé au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME, GUIDEL, le 04 Avril 2016 Le Maire, François AUBERTIN

